

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
EG/ADO/NH - 2024

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-023

**AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ N° 2024001 RELATIF AU NETTOYAGE
DES LOCAUX MUNICIPAUX ET VITRERIES**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire l'autorité de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT que l'ancien marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie arrive à son terme le 17 mars 2024,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2024001 a fait l'objet d'un avis rectificatif prolongeant le délai de consultation,

CONSIDÉRANT que la commission d'appel d'offre a rendu une décision d'attribution en ce sens le 27 mai 2024.

DÉCIDE

La signature du marché n° 2024001 relatif au nettoyage des locaux avec la société **ARCADE NETTOYAGE S.A** - ZA 28-30, rue Jean Jaurès - 92800 PUTEAUX pour un montant 182 621,28 € HT ce qui équivaut à **219 145,54 € TTC**.

Cette autorisation concerne le lot n° 1 du marché n° 2024001.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 article 6283 service ENT.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 29 mai 2024.

Pour le Maire empêché

Le Maire-adjoint

Laurent FORICHON

